

Gestion comptable, fiscales sociale et juridique : actualisation des connaissances

**Durée : 4 demi-journées
(14 heures)**

Public concerné :

Chefs d'entreprise, conjoints ou collaborateurs responsables de la gestion d'une entreprise artisanale du bâtiment

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Parler, lire et écrire français
- Maîtriser les calculs mathématiques de base (addition, soustraction, multiplication, division)

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur expert du secteur du bâtiment, sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation alternant apports théoriques, échanges d'expériences et cas pratiques
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appreciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur (animation en présentiel) ou enregistrement des temps de connexion de chaque stagiaire (animation à distance)
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Objectifs :

- Connaître les principales dispositions de la dernière Loi de finances
- Se tenir informé(e) de l'actualité juridique, sociale, comptable, fiscale
- Identifier les nouveaux décrets, jurisprudences, lois de finances rectificatives et autres nouveautés ayant une incidence pour l'entreprise
- Intégrer ces nouveaux paramètres aux échéances prévues par le calendrier d'application prévu.

Contenu pédagogique :

La formation est organisée sur 4 demi-journées réparties tout au long de l'année. Le programme s'adapte à l'actualité pour permettre d'intégrer l'ensemble des modifications ayant une incidence sur l'établissement des comptes annuels, déclarations et autres formalités d'une entreprise artisanale du bâtiment. La première séquence d'une demi-journée se déroule à la fin du 1^{er} trimestre, elle est toujours consacrée à la nouvelle Loi de finances. Les 3 séquences suivantes interviennent à l'échéance de chaque trimestre suivant et balayent tous les nouveaux décrets, jurisprudences et lois de finances rectificatives.

1^{ère} demi-journée (1^{er} trimestre de l'année) :

- Examen de la nouvelle Loi de finances applicable pour l'année en cours, et de ses nouveautés par rapport aux précédentes :
 - Mesures communes à toutes les entreprises
 - Mesures relatives aux dirigeants et associés
 - Mesures d'aides...

2^è, 3^è et 4^è demi-journées (fin des 2^è, 3^è et 4^è trimestres) :

- Présentation et explication des actualités intervenues au cours du dernier trimestre : nouveaux décrets, jurisprudences, lois de finances rectificatives, ayant une incidence en matière comptable, sociale, fiscale et juridique, par exemple :
 - travaux éligibles à la TVA à 5,5% et à 10%
 - paye des salariés
 - changement d'entreprise d'un salarié
 - obligations de l'entreprise en matière de déchets
 - facturation électronique
 - ...
- Le coin du dirigeant : les évolutions du trimestre échu concernant le statut social et la fiscalité applicable au chef d'entreprise.

